

2 septembre 2019, 11h59

19.329

Question Martine Docourt Ducommun
Comment se passe la fermeture de La Coccinelle ?

Dans la communication du Conseil d'État du 17 décembre 2018, il est indiqué que « dès la rentrée scolaire 2019, l'accueil en externat pour la petite enfance La Coccinelle fermera ses portes et que les enfants concernés seront intégrés dans les structures d'accueil pré- et parascolaire du canton. Au besoin, celles-ci verront leurs ressources adaptées pour soutenir leurs nouvelles tâches ».

La rentrée scolaire ayant eu lieu il y a deux semaines, nous voulions savoir comment a eu lieu cette transition.

Réponse écrite du Conseil d'État,
transmise au Grand Conseil le 1^{er} octobre 2019

La Coccinelle a effectivement fermé ses portes à la fin du mois d'août dernier comme prévu par le plan de transition élaboré par la « Fondation l'enfant c'est la vie » en charge de cette structure d'accueil de jour.

Le processus de fermeture a été initié à l'automne 2018 avec les partenaires concernés, à savoir le personnel de la « Fondation l'enfant c'est la vie », les collaboratrices et collaborateurs du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et de l'office de protection de l'enfant en particulier et les structures d'accueil extrafamilial. Rapidement le SPAJ et le Conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil (CISA) ont identifié la nécessité d'inclure les communes dans les travaux liés à la mise en place de cette mesure. Effectivement, au-delà de la fermeture de la Coccinelle, le projet prévoit le développement des prises en charge de jour des enfants sur l'ensemble du territoire cantonal selon le modèle déjà en application pour les enfants en situation de handicap et prévu par la loi sur l'accueil des enfants (LAE). Cette dernière prévoit à son article premier l'universalité de l'accueil des enfants et inclut en particulier les enfants à besoin spécifique en situation de handicap ou non. L'article 50 alinéa 2 du règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE) précise que le canton prend en charge les surcoûts liés à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

À titre indicatif le canton assume depuis plus de 5 ans les surcoûts liés à l'accueil des enfants en situation de handicap par un versement correspondant, pour un accueil à 100%, à 240 francs par jour, soit plus du double du prix coûtant brut d'une place d'accueil préscolaire fixé à 115 francs par jour.

Depuis le mois de décembre dernier, communes et canton travaillent de concert afin de modéliser le processus de détermination des surcoûts mentionnés dans le REGAE. Ces travaux sont actuellement à bout touchant et permettront de concrétiser ce projet.

Sur les 16 enfants accueillis à la Coccinelle en 2019, 10 ont vu leur accompagnement se poursuivre dans un processus évolutif en dehors de la Coccinelle, soit par une intégration dans une structure d'accueil, soit par un soutien de l'enfant et de sa famille avec des prestations ambulatoires. Six enfants poursuivent leur trajectoire au sein de la « Fondation l'enfant c'est la vie » par un accueil en externat. Pour certains de ces six enfants la transition avec une structure d'accueil extrafamilial pourra se concrétiser lorsque le processus financier sera finalisé avec les communes.

Nous nous sommes engagés à conduire ces réformes dans le respect des droits de l'enfant et du personnel en place. La poursuite de l'accueil des enfants en externat par la « Fondation l'enfant c'est la vie » confirme le respect de cet engagement. Au niveau du personnel, la fermeture de la Coccinelle a bien été anticipée et aucun licenciement n'a dû être prononcé.

En conclusion, nous réaffirmons que le projet de valoriser l'action et le rôle de l'ensemble des structures d'accueil extrafamilial de notre canton est adéquat. Depuis l'officialisation du projet, les demandes pour profiter de cette mesure sont apparues sur l'ensemble du territoire cantonal. Certes la concrétisation du projet a connu un écueil administratif nécessitant plus de temps qu'initialement prévu pour le mettre en œuvre. Nous en tirons les leçons et il va de soi que nous anticiperons plus encore les processus avec tous les partenaires dans les étapes suivantes de la réforme du dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse.